

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	20
De votants	26

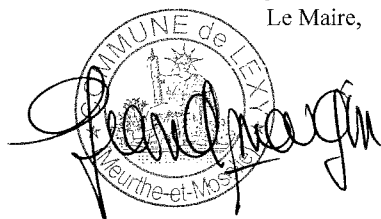
OBJET

N° 2026-7-16

Composition des commissions
municipales - Modifications

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 6 juillet 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 11 juin 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le deux juillet, le Conseil Municipal de la
Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Lucien PESCE.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-
Mme SCHMITT-M.SULLI-Mme COLMET-M.PERREY-Mme
OSOWSKI-MM.HILLARD-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-
LHUILIER-SEROT-COMMITO-MM.POIRIER-LUGNIER-
BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-
MM.ZANCHIN-PESCE-HAMER

Excusés :

M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme LOCATELLI ayant donné pouvoir à Mme COLMET
M.FONDEUR ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme CLEMENT-CHILLOTTI ayant donné pouvoir à Mme
SCHMITT
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ZANCHIN
Mme MAURY ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absente : Mme DI POMPEO

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire rappelle que la composition des différentes
commissions municipales doit respecter le principe de la
représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste
des élus au sein de l'assemblée communale.

La composition des commissions peut évoluer durant toute la durée
du mandat.

Elles rappellent que par délibération n°2026-4-1 du 8 Avril 2026, le
Conseil Municipal a créé et composé 17 commissions municipales
permanentes, conformément à l'article L2121-22 du Code général
des collectivités territoriales.

Depuis, Madame Mélissa CLEMENT-CHILOTTI a fait part de
sa volonté d'intégrer la Commission
COMMUNICATION/INFORMATION et Madame Béatrice
THEVENET la Commission SANTE.

Il apparaît nécessaire, par ailleurs, de créer une Commission
des BOIS.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 07 02-2026_7_16-D

Pour ces modifications des commissions, le Conseil Municipal donne son accord pour ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la nouvelle composition des commissions suivantes :

* La **commission COMMUNICATION/INFORMATION** :

Vice-Présidente : Lola SCHMITT

Membres : Mmes AUBERT-LORMANT – THEVENET - CLEMENT-CHILOTTI

* La **commission SANTE** :

Vice-Présidente : Géraldine COMMITO

Membres : Mmes LOCATELLI - AUBERT-LORMANT – CUNHA DA SILVA – THEVENET - M.BARTOLOMUCCI

AUTORISE la création d'une **Commission des BOIS**, ainsi composée :

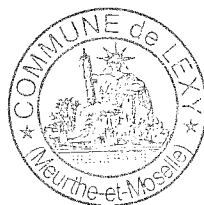
Vice-Président : Julien POIRIER

Membres : M.Benjamin LUGNIER -M.Joël LAMBERTY, personne extérieure autorisée

PRECISE que la composition des autres commissions municipales permanentes est inchangée.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 0702-2026_7_16-D